

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	22 (1960)
Heft:	2
Rubrik:	Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**Il n'est pire sourd
que celui qui ne
veut pas
entendre . . .**

Il semble parfois que certains font exprès de se comporter de façon irréfléchie sur les routes. On dirait presque qu'ils sont payés pour agir au rebours du bon sens.

En observant le déroulement du trafic, il m'arrive de temps à autre de m'indigner lorsque je vois de quelle négligence tel ou tel usager fait preuve. J'estime que l'on devrait un petit peu réfléchir avant d'agir, en particulier dans la circulation routière. Beaucoup d'accidents ne sont en effet pas dus à une faute de jugement, mais bien au fait que l'on n'a pas réfléchi du tout. Bien que cette remarque paraisse sévère, elle correspond parfaitement à la réalité et il serait difficile de me prouver le contraire.

Le conducteur de tracteur qui a laissé stationner son char de foin sur la voie publique en ne se préoccupant pas des autres usagers — comme on le voit ci-dessus — a justement fait preuve d'une pareille paresse d'esprit. Il aurait pourtant très bien pu parquer son véhicule en dehors de la chaussée, c'est-à-dire à gauche, par exemple.

«J'peux bien laisser mon char ici, après tout», se sera-t-il dit en descendant de son tracteur.

Les véhicules laissés en station sur les routes constituent toujours un danger. Il semble que beaucoup n'en soient pas encore conscients, ou seulement quand d'autres qu'eux créent les mêmes obstacles sur la chaussée. Ils fulminent alors contre ces délinquants, quittes à les imiter peu de temps après . . . (Faites comme je dis, mais pas comme je fais!)

A un conducteur de tracteur qui, dans un pareil cas, me disait: «Mais j'n'ai pas cherché à entraver la circulation!», j'ai répondu: «Vous ne l'avez peut-être pas cherché, mais vous l'avez tout de même fait!»

JM

Instructions de service

Nous vous recommandons de **conserver soigneusement** les instructions de service des fabricants et fournisseurs, **et de les lire de temps en temps !**